



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



OFFICE DU BACCALAUREAT

B.P. 5005 – DAKAR – Fann – Sénégal

Téléphone : 33 824 19 29

email : officedubac@ucad.edu.sn

Site web : www.officedubac.sn

AVERTISSEMENT

FRAUDE – COMPORTEMENT DES CANDIDATS

Toute fraude ou tentative de fraude entraîne des suites disciplinaires : exclusion de l'examen, traduction devant la Commission de Discipline de l'Université, et éventuellement, poursuites pénales.

Sera pareillement sanctionné tout comportement délictueux, aux abords et à l'intérieur des centres d'examen. Tout candidat qui perturbe l'examen sera immédiatement **EXCLU**.

Le Candidat doit présenter à toute réquisition sa **PIECE D'IDENTITE** ainsi que sa **CONVOCAION** à l'examen. Il doit s'installer à la place qui lui est assignée pour toute la durée de l'épreuve et n'est autorisé à quitter la salle d'examen qu'une (1) heure après le début de l'épreuve.

En cas de malaise grave, le candidat peut demander à sortir, accompagné par un des surveillants, à condition d'avoir remis auparavant sa copie et ses brouillons. L'incident sera mentionné au procès-verbal de la séance d'écrit ainsi que sur la copie du candidat, qui ne lui sera rendue, avec ses brouillons, que sur décision du Président de jury.

Pour la rédaction de sa composition, le candidat doit commencer sur la première page de la feuille et doit utiliser exclusivement les feuilles de copies, intercalaires et brouillons mises à sa disposition.

Il lui est absolument interdit de garder sur soi ou à portée de main, tout manuscrit ou imprimé d'aucune sorte, livre ou ouvrage, téléphone portable, baladeur, ipod ou similaire. Conformément à la circulaire N° 0032 du 07 janvier 2012, le téléphone portable ou outils similaires sont strictement interdits dans le centre d'examen.

L'usage d'un dictionnaire n'est autorisé que pour les épreuves de Grec, Latin et Arabe classique. Pour les Mathématiques et Sciences Physiques, l'usage des règles, des cercles à calculs et de tables numériques (logarithmes, statistiques, financières) est autorisé si ces outils ne comportent aucune indication susceptible de fournir une aide au candidat.

Les candidats ne doivent ni communiquer ni tenter de communiquer entre eux ou avec une personne se trouvant à l'extérieur de la salle. Les complices seront sanctionnés de la même façon que les fraudeurs.

A la fin de l'épreuve, chaque candidat doit remettre une copie, même blanche avec en-tête dûment rempli, avant de signer la liste de présence.

A l'Issue du premier groupe les candidats doivent se rendre au secrétariat du jury pour récupérer les relevés de notes.

Ainsi :

- a) Les candidats admissibles, autorisés à subir les épreuves du second groupe au vu des notes obtenues, font connaître, dans la demi-journée qui suit la proclamation des résultats, les trois (3) disciplines sur lesquelles ils désirent composer au second groupe.
- b) A la fin de l'examen, les relevés de notes non retirés resteront disponibles auprès du Chef de centre.